



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANT DU 9 JUILLET 2026

Date de convocation : 03 juillet 2026

Date d'affichage : 03 juillet 2026

Le 09 juillet 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Nant régulièrement convoqué, s'est réuni dans le Petit Hall.

Présents : Bonnefous Yves, Boyer-Luche Nicolas, Coulet Magali, Durand-Fontanel Cyrille, Fabre Myriam, Fabry Antoine, Julian Christian, Larraz Sylvie, Michellon Evelyne, Saquet Éric, Saquet Robin, Souyris Audrey, Villaret Célia.

Représentés : Bousquié Régine par Fabre Myriam
Sempéré Sylvie par Larraz Sylvie.

Le Conseil a pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination du secrétaire de séance ; délibération
- 2- Approbation PV du conseil précédent
- 3- Décisions de la Maire

FINANCES

- 4- Budget principal 2026 – décision modificative n°1 : délibération

RESSOURCES HUMAINES

- 5- Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de l'Aveyron : délibération

ECOLE DU ROC NANTAIS

- 6- Tarif cantine : délibération
- 7- Tarif garderie du mercredi : délibération
- 8- Règlement intérieur de la cantine et de la garderie année scolaire 2026-2027 : délibération

COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES

9- Commissions : délibération

10- Approbation des modifications statutaires : délibération

DIVERS

11- Convention pour l'utilisation d'un terrain de tennis par Soleil Evasion : délibération

Questions diverses/ information de la Maire

Après l'appel, la Maire annonce le retrait du point n°11 de l'ordre du jour : convention tennis.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame la Maire invite le Conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Myriam FABRE est désignée à 15 voix pour.

2 - Approbation PV du conseil du 05/06/2026

A propos des décisions en matière d'urbanisme, Cyrille Durand-Fontanel signale que le PV mentionne des noms de fichiers électroniques avec des sigles. Cela n'est guère compréhensible. Il serait bon que cette partie soit intelligible et donc d'indiquer de quoi il s'agit effectivement afin que tout le monde puisse comprendre. La Maire répond qu'elle va se renseigner sur les modalités : ce qui peut être révélé publiquement en conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil du 05 juin 2026 est approuvé à 15 voix pour.

3 - Décisions du Maire

Considérant qu'il appartient à la Maire d'informer le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de droit, Madame la Maire liste les principales décisions prises au nom du Conseil Municipal depuis sa mise en place.

DEVIS	09/06/2026	SUD AVEYRON CONSTRUCTION 1735.12 € (réparation <u>Maxity</u>)
DEVIS	10/06/2026	EURL MORA 1328.40 € (pompe bassin agrément devant mairie)
DEVIS	12/06/2026	LECLERC 175 € (location camion du 15/06 au 19/06)
DEVIS	16/06/2026	WURTH 202.86 € (fournitures atelier)
DEVIS	18/06/2026	CAUQUIL 681.78 € (réparation épareuse)
DEVIS	19/06/2026	AIGOUY MOTOCULTURE 514.25 € (réparation broyeur à marteau)
DEVIS	19/06/2026	LACOSTE 1215.15 € (fournitures scolaires rentrée)
DEVIS	26/06/2026	BONNET HYGIENE 156.88 € (fournitures d'entretien école)
DEVIS	30/06/2026	TABAC PRESSE 1 481.10 € (fournitures scolaires rentrée)
DEVIS	30/06/2026	WURTH 389.87 € (fournitures atelier)
DEVIS	02/07/2026	BOSC Stéphane 876.00 € (élagage arbres)
DEVIS	02/07/2026	CAUVY 3 060.00 € (hydrocurage sur réseaux)
DEVIS	06/07/2026	SDEL 360.00 € (location coffret électrique pour festivités)

CONTRAT D'ENGAGEMENT	29/06/2026	Et bien dansez maintenant 2000 € (spectacle année 80 du 26/07/2026 fête de la St Jacques)
----------------------	------------	---

Dossiers d'urbanisme :

- DIA 2026-07 : Parcelles K 850, 841, 902, 901 – Le Rat, Ambouls, La grave, La vigne -
- DIA 2026-08 : Parcelles A 353 – Place de l'Église, A 354 4 rue du Four -.
- DP0121682600013 – Section R - parcelle 824 – MAILHAC –
- DP0121682600014 – Section A – parcelle 1229 – 8 Lotissement les Truillieres –
- DP0121682600015 – Section V – parcelle 0080 – EGALIERES –
- DP0121682600016 – Section R – parcelle 1088 – 9C Chemin des Noyers –
- DP0121682600017 – Section R – parcelle 1090 – 0009 chemin DES NOYERS -
- DP0121682600018 – Section L – parcelle 0536 – ST MICHEL –
- DP0121682600019 – Section A – parcelle 0452 – 0001 place SAINT JACQUES –
- DP0121682600020 – Section A – parcelle 0334 – 0006 rue DROITE –
- DP0121682600021 – Section A – parcelle 1424 – 9 Place Saint Jacques –
- DP0121682600022 – Section B – parcelle 0106 – LE CAUSSE DES CUNS –
- DP0121682600023 – Section B – parcelle 0354 – LES CUNS –
- DP0121682600024 – Section K – parcelle 0915 – DOURBIAS –
- DP0121682600025 – Section T – parcelle 0166 – LE CAMARAT –
- DP0121682600026 – Section A – parcelle 0969 – 0021 lotissement LA CONDAMINE –
- PC 0121682600007 – Section F – parcelle 0348 – Aromatiques du Larzac -
- PC 0121682600008 – Section D – Parcelle 0033- LE RANC -

Le Conseil municipal prend acte.

FINANCES

4- Budget principal 2026 – décision modificative n°1 : délibération

Célia VILLARET explique que les restes à réaliser 2025 sur les dépenses d'investissement pour les opérations Hôtel de Ville et Ecole du Roc Nantais (constructions et bâtiments publics), dans le tableau signé par le maire sortant et qui fait référence, étaient respectivement de 217 416,04 € et 70 829,32 €. Alors que, au vu des éléments dont on dispose, ils auraient en réalité été d'environ 267 000 € et 111 000 €. Début 2026, avant les élections municipales, le conseil

municipal a voté des ouvertures de crédit pour ces opérations de 20 000 € pour l'hôtel de ville et 50 000 € pour l'école du Roc Nantais. Quelques avenants aux marchés ont été effectivement signés en 2026 mais leurs montants sont très faibles au regard des montants des crédits ouverts par anticipation. Les crédits ouverts par anticipation ont donc certainement été ouverts pour compenser l'inexactitude des restes à réaliser 2025. Malgré cela, les crédits restants pour payer les factures des travaux de l'Hôtel de Ville sont insuffisants, il manque environ 30 000 €. Les crédits disponibles pour payer les factures de l'école du Roc Nantais sont par contre excédentaires.

Il est donc proposé dans la décision modificative de diminuer de 20 000 € les crédits de l'opération de l'Ecole du Roc Nantais et d'augmenter de 30 000 € les crédits de l'opération Hôtel de Ville (constructions bâtiments publics). Pour cela on propose également une diminution de crédits de 10 000 € au chapitre 011 (charges à caractère général) et une augmentation de crédits de 10 000 € au virement à la section d'investissement.

Par ailleurs, la décision modificative prévoit une diminution de crédits de 1 900 € qui ont été inscrits par erreur en indemnités de renégociation de la dette et une augmentation de crédits de 1 900 € au R10.

Ces crédits ouverts par anticipation ont bien été repris lors du vote du budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : Fournitures de petit équipement	10 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00 €		
Total	10 000.00 €	10 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2131-2501 : Hôtel de Ville		30 000.00 €		
D 2131-2503 : Ecole du Roc Nantais	20 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	30 000.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne				10 000.00 €
R 4817 : Indemnités de renégociation de la dette			1 900.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti			1 900.00 €	
R 10222 : FCTVA				1 900.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				1 900.00 €
Total	20 000.00 €	30 000.00 €	1 900.00 €	11 900.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Antoine FABRY regrette de ne pas avoir reçu les éléments sur la DM proposée à l'avance (contrairement aux autres délibérations, précise-t-il) et indique que les crédits ouverts par anticipation ont normalement dû être inscrits au budget et que les élus qui siégeaient déjà au conseil municipal étaient informés de ces ouvertures de crédits. Célia VILLARET répond que les ouvertures anticipées de crédits pour ces opérations ont été présentés en conseil municipal

par l'ancien exécutif de la commune comme des dépenses nouvelles pour 2026 et pas comme des dépenses de 2025, alors qu'elles correspondent essentiellement à des dépenses de 2025. Elle confirme que les crédits ouverts par anticipation ont bien été repris lors du vote du budget mais qu'il manque toujours 30 000 € pour payer les travaux de l'Hôtel de Ville. Concernant le fait que les éléments n'ont pas été envoyés à l'avance, elle explique qu'elle a découvert ces irrégularités les jours précédents et qu'il a fallu faire des vérifications pour pouvoir proposer la DM. Madame la Maire précise que lorsqu'elle a défini l'ordre du jour, elle savait qu'il fallait faire une DM mais que les éléments de cette DM n'étaient pas encore définis.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

RESSOURCES HUMAINES

5- Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de l'Aveyron : délibération

Eric SAQUET expose que dans l'attente de l'arrivée de l'adjoint administratif au 1^{er} septembre 2026, et pallier les congés annuels, un agent contractuel a été recruté. Cette personne interviendra 104 heures en juillet-août. Pour cela, il est nécessaire d'adhérer au service remplacement du CDG Aveyron. En réponse à une question, il est précisé que le CDG est qualifié pour proposer tout type de personnel (administratif, technique, ...) en remplacement, sous réserve qu'il en ait dans ses effectifs.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

ECOLE DU ROC NANTAIS

6- Tarif cantine : délibération

Myriam FABRE expose que le tarif de la cantine n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années malgré les hausses des charges (denrées, salaires, énergie, ...). Il est proposé une augmentation modérée de 0,50€ par repas. Sachant que le prix de revient reste plus élevé, la commune prend en charge cette différence. Antoine Fabry demande que soit réfléchi la possibilité de mettre en place un tarif selon le quotient familial.

Myriam FABRE précise que le tarif des garderies du matin et du soir reste inchangé à 1,50€ chacune.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre.

7- Tarif garderie du mercredi : délibération

Myriam FABRE expose que la garderie de la journée du mercredi sera maintenue. Jusqu'à présent, cette garderie était gratuite. Deux agents sont mobilisés pour ce service. Il est donc demandé d'instaurer les tarifs ci-dessous :

10€ la journée complète avec repas fourni par les parents

6€ la demi-journée

Délibération adoptée à 15 voix pour.

8- Règlement intérieur de la cantine et de la garderie année scolaire 2026-2027 : délibération

La Maire expose que vu les changements de tarifs qui viennent d'être votés, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Celui-ci a été envoyé en amont à tous les conseillers. Audrey SOUYRIS demande que la formulation d'accès à l'assistante sociale soit assouplie.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES

9- Commissions : délibération

La Maire expose qu'il convient de désigner les représentants de la commune aux commissions permanentes communautaires.

Il est proposé :

- Commission Intercommunale voirie – bâtiments :
 - Eric SAQUET en qualité de Titulaire
 - Christian JULIAN en qualité de Suppléant
- Commission Intercommunale Environnement / Développement durable :
 - Célia VILLARET en qualité de Titulaire
 - Sylvie LARRAZ en qualité de Suppléant
- Commission Intercommunale Aménagement et Urbanisme :
 - Eric SAQUET en qualité de Titulaire
 - Cyrille DURAND-FONTANEL en qualité de Suppléant

Antoine FABRY regrette qu'un candidat de la minorité n'ait pas été proposé. La Maire rappelle que ces représentants sont les porte-parole de la majorité municipale. Yves BONNEFOUS exprime que ces commissions sont des organes de conseil du conseil communautaire, et qu'il est donc plus judicieux que ce soient des personnes déjà impliquées à ce niveau.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre.

10- Approbation des modifications statutaires : délibération

Madame la Maire expose que le conseil communautaire a délibéré le 9 juin 2026 pour modifier les statuts de la communauté de communes.

Cela concerne dans les compétences optionnelles : création, aménagement et entretien de voirie ; politique du logement et du cadre de vie ; protection et mise en valeur de l'environnement. Et dans les compétences facultatives d'action sociale d'intérêt communautaire : enfance et jeunesse ; services des droits aux citoyens. Il convient que le conseil municipal délibère aussi.

« Antoine FABRY pose la question de la pertinence de maintenir la garderie communale du mercredi » remplacé par lors de l'approbation du PV le 10/09/2026 : « Antoine FABRY interroge la cohérence du maintien du service de garderie scolaire communale du mercredi au regard du transfert progressif des compétences périscolaires à la communauté de communes, sans remettre en cause la pertinence du service. ».

La Maire expose que jusqu'à présent l'accueil du mercredi matin proposé à la Cavalerie relevait de la compétence communale de la Cavalerie. Le service proposé tel qu'exposé au point 7 de ce conseil municipal, l'est dans l'attente de voir comment sera organisé l'accueil à la journée proposé par la communauté de communes.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Questions diverses/ information de la Maire

- Madame la Maire expose :
 - Fermeture du secrétariat de mairie le lundi 13 juillet.
 - Accueil d'un stagiaire au service administratif pour 2 semaines, non rémunéré.
 - Rappel vernissage exposition Cantobre vendredi 10 juillet à 18h.
 - Jours et horaires d'ouverture de la piscine (du 1^{er} juillet au 31 août) : lundi et jeudi de 14h à 20h, mardi, mercredi, vendredi et dimanche 10h à 19h.
 - Horaires aménagés de la déchetterie en cas de vigilance orange canicule : mercredi et vendredi de 7h à 13h30, samedi de 7h à 10h.
 - SDIS : lecture du courrier reçu pour l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de l'appel à renfort de la zone SUD.
 - Lecture du message de remerciements adressé à l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'extinction de l'incendie du 21 juin 2026.
- Eric SAQUET fait un point sur les travaux en cours ou prévus prochainement :
 - Les travaux de la Source du Durzon sont terminés.
 - Arbres du jardin du Claux élagués ; bon état sanitaire.
 - Signalisation horizontale et verticale : travaux d'entretien prochainement réalisés.
 - Pont de l'Estrade : début des travaux en septembre, avec information préalable 1 mois avant.

- Pontet de la route d'Ambouls : nécessité de faire rapidement des travaux. Même procédure que pour celui de l'Estrade.
- Célia VILLARET explique que les festivités organisées pour célébrer les 1100 ans de l'abbatiale les 27 et 28 juin dernier à Nant ont rencontré un grand succès. Pour réunir toutes les sensibilités autour de l'abbatiale dans une démarche collective, ces journées ont été organisées par la commune de Nant, la paroisse et plusieurs associations du village. Monseigneur Luc Meyer, évêque de Rodez et de Vabres a participé aux festivités et en particulier au volet religieux du dimanche matin. A noter également la déambulation théâtrale suivie par près de 150 personnes, le pique-nique convivial au jardin du Claux, et le concert avec l'oratorio Simon Pierre, créé spécialement pour l'événement avec le soutien de la commune. Le chef de cœur et le Président de l'association ont remis à cette occasion à la Maire une partition de l'oratorio qui restera dans le patrimoine de la commune.
- Madame la Maire rappelle que
 - nous sommes en canicule vigilance orange : accueil des personnes fragiles possible dans chacun des EHPAD ; si vigilance rouge, accueil au petit Hall dans le cadre du PCS actuel.
 - Prochain CM très bientôt car nécessité d'un protocole transactionnel dans le cadre de travaux de peinture déjà effectués hors marché public et sans commande.
- Eric SAQUET explique que la commune a candidaté au concours Fleurissement et aménagement du cadre de vie : passage du jury le 2 juillet, nous n'attendons pas d'obtenir une fleur dès cette année mais nous avons candidaté pour avoir des éléments et être accompagné pour progresser.
- Antoine FABRY évoque le site INSITE pour les stagiaires ; la tenue de la CLECT, et propose un débat pour les sénatoriales.

Signature par le Conseil municipal de la feuille de présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire lève la séance à 21h40.

La Secrétaire de séance
Myriam FABRE



La Maire
Magali COULET

